

présente un **Mémoire**

Dans le cadre de la revision du Plan d'urbanisme 2004

Montréal, juin 2004

Table des matières

1.Présentation de la Table de concertation logement/aménagement de la Petite Patrie	3
1.1.Objectifs	3
1.2 Historique	4
1.3 Les réalisations les plus récentes dans le quartier	5
2.Besoins de la population	6
2.1.Les besoins des ménages dans le quartier	6
2.2 Le prix des logements locatifs montent sans cesse	7
2.3 La qualité des logements	8
2.4 Insuffisance de logements adéquats pour les familles	9
3. Bilan du plan d'urbanisme de 1992	10
3.1 Faits les plus pertinents du plan d'urbanisme de 1992	10
3.1.1 Habitation	10
3.1.2 Espaces verts, équipements collectifs	11
3.1.3 Circulation, transport en commun et liaisons entre le Plateau Mont-Royal et La Petite Patrie	11
3.2. Réalisations	12
4. Recommandations	12
4.1 Habitation	13
4.2 Espaces verts, transport en commun et liaisons	15
4.3.Affichage	16
Conclusion	17
Documents de référence	18
Annexe 1 Liste des terrains publics et terrains de stationnement	19

1. Présentation de la Table de concertation logement/aménagement de la Petite Patrie

La Table de concertation logement/aménagement de la Petite Patrie existe depuis 1988 et regroupe plusieurs organismes du quartier :

- Bâtir son quartier (Groupe de ressources techniques)
- CDEC Rosemont/Petite Patrie
- Centre de ressources et d'action communautaire de la Petite Patrie
- CLSC/CHSLD La Petite Patrie
- Comité des requérants-es de logements sociaux de la Petite Patrie
- Comité logement la Petite Patrie
- Groupe d'entraide maternelle de la Petite Patrie
- Habitations les II volets
- La Maisonnée
- La Maisonnnette des parents
- Pastorale sociale de la Petite Patrie
- Regroupement des organismes d'aînés de la Petite Patrie
- Service d'Intégration à la Collectivité -Maison Odysée & Appartements supervisés Augustine Gonzalez

1.1 Objectifs

La Table de concertation logement/aménagement de la Petite Patrie a comme principaux objectifs :

- d'identifier et de réaliser des actions afin d'enrayer les problèmes de détérioration de logement et de cadre de vie en général, prioritairement pour la population à faible revenu.
- de rallier les organismes, les citoyennes et les citoyens du quartier autour des actions concrètes permettant :
 - de maintenir dans la Petite Patrie la population actuelle

- d'éduquer et d'informer cette population locale pour améliorer leurs conditions de logement , ainsi que leur qualité de vie;
- de faciliter l'accès à des logements à prix modiques, à la propriété collective et sociale de l'habitat;
- d'aider sa population à prendre en charge les conditions d'habitations et de vie, lorsque les conditions s'y prêtent;
- de développer des services communautaires pour le bien-être de la collectivité;
- de promouvoir le sentiment d'appartenance d'un quartier ainsi que l'entraide entre résidents du quartier.

1.2 Historique :

Depuis plus de 15 ans, les groupes de la Petite Patrie travaillent activement à faire reconnaître l'importance des besoins en logements sociaux et à identifier des solutions collectives en habitation (coopératives, HLM, OBNL).

Dès 1985, la Table logement réclamait 1000 logements sociaux pour répondre aux besoins de sa population. 150 habitations à loyer modique ont été construites sur le site des Ateliers municipaux . Il en manque toujours 350 pour compléter la promesse de la ville de Montréal à la Petite Patrie.

En 1990, la Table logement dirige le dossier de la coopérative Bon Espoir en récupérant un bloc où il y avait de la criminalité, drogues, pour le transformer en logements coopératifs – 159 studios au 6899 rue Papineau.

En 1994, le groupe de ressources techniques, la Société populaire d'habitation de Rosemont, se fusionne avec trois autres groupes de ressources techniques sous le nom de Bâtir son quartier.

En 1996, après une consultation des groupes impliqués : la Table logement travaille sur le chantier du Sud-Ouest du quartier avec l'intention de récupérer 100 logements dans le secteur et de réaliser des coopératives d'habitation. L'année suivante, une demande de réserve de 300 logements sociaux est déposée au Conseil de quartier par la Table logement/aménagement .

En 1998, 12 logements coopératifs sont alloués par la ville de Montréal comme réserve pour le quartier . Cette même année, la ville de Montréal reconnaît la Table de concertation logement /aménagement de la Petite Patrie comme l'instance communautaire du quartier pour l'appui des projets de logements sociaux.

1.3 Les réalisations les plus récentes dans le quartier :

- La coopérative d'habitation Saint-Dominique en 1993 (45 logements) sur la rue Saint-Dominique.
- Visite guidée du patrimoine social dans le quartier (coopératives, HLM, OSBL) en novembre 1995 et en avril 1996.
- La coopérative La Cache de la Petite Patrie en 1996 (21 logements) dans deux immeubles sur les rues Alma et Saint-Dominique.
- Réalisation d'une étude de faisabilité en 1996 sur le chantier du Sud-Ouest.
- La coopérative les Goélands en 1998 (15 logements) sur Saint-Dominique.
- Réalisation en 1999 d'une cartographie suite aux données socio-économiques du recensement de 1996.
- Dépôt d'un mémoire dans le cadre des consultations publiques organisées par la Commission scolaire de Montréal concernant l'avenir de son parc immobilier en 1998, de même que l'organisation d'une assemblée publique sur le logement social.
- Organisation, en novembre 1999, de la grande tournée de la Petite Patrie sur les perspectives de développement : 300 logements sociaux sur les Ateliers municipaux pour loger des familles, des personnes âgées et des jeunes mères.

- Débat sur la mixité dans les projets de logements sociaux, le 3 Mai 2000 « Mon, voisin, mon copain ».
- Automne 2001 : Tenue d'une série de rencontres d'informations dans le quartier et dépôt de mémoire à la consultation publique sur l'aménagement des abords du métro Rosemont pour obtenir 300 logements sociaux.
- Réalisation de la coopérative Les Maisons de la Paix 29 logements dans deux immeubles, un sur Casgrain et l'autre sur Mozart en février 2001.
- Développement du projet St-Étienne à 3 volets, avec représentation politique du projet : P.A.P.A.(50 logements), Appartements Augustine Gonzalez (12 logements) et coopérative Primavera (16 logements).

La Table de concertation logement/aménagement de la Petite Patrie a participé aux conseils d'arrondissements afin d'appuyer ses projets depuis plusieurs années; elle a aussi collaboré au comité de suivi des priorités de quartier au *PLACÉE* (Plan d'action concerté pour l'économie et l'emploi) et au comité de travail de la *SICHUM* (Société d'implantation du CHUM).

La Table de concertation logement/aménagement sert aussi de support aux activités de mobilisation des requérants et des requérantes de logements sociaux et elle a aussi pour mission d'informer la population des nouveaux projets d'habitation sociale du quartier.

2.Besoins de la population

Il est de plus en plus difficile de se trouver un logement, et ce pour différentes raisons :

2.1. Les besoins des ménages dans le quartier

(Données issues du Portrait socio-économique du quartier de la Petite Patrie , 2001). De 1996 à 2001, le nombre de ménages a augmenté,

passant de 24 555 à 25 335. C'est une hausse de 780 ménages, soit une évolution de 3,2% dans l'ensemble. Bien que la population du quartier n'a quasiment pas évolué au cours de cette période, on observe un nombre plus grand de ménages et de familles. Cela s'explique par le nombre grandissant de ménages composés d'une seule personne et de l'éclatement des familles. Le nombre de ménages composés d'une seule personne a augmenté de 800 personnes, soit une hausse de 7,1%. *Ainsi, les personnes vivant seules constituent près de la moitié de tous les ménages du quartier (environ 48% contre 31% à Montréal).* Dans ce groupe, les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 20% de l'ensemble. Un ménage sur dix est composé d'une personne de 65 ans et plus vivant seule. Ce phénomène touche 38% des gens de cette tranche. *Autrement dit, près de quatre personnes âgées sur dix résident seules dans leur logement.* La dislocation des familles contribue aussi au nombre grandissant des ménages. En effet, on trouve dans le quartier plus de familles monoparentales qu'à Montréal (25% contre 18%). Plus de 884 ménages attendent pour un HLM depuis des années dans le quartier, soit 601 ménages familiaux et 283 ménages de personnes âgées. (Données de l'OMHM Centre-Nord, mai 2004). Toutes ces données démontrent l'état précaire des locataires dans le quartier.

2.2. Le prix des logements locatifs montent sans cesse.

Depuis quelques années, on note une augmentation importante du prix des propriétés et des loyers (prix du loyer brut mensuel 504\$ selon les données Statistiques Canada, 2001). Cela a pour conséquence que les personnes à faible et moyen revenu ont de plus en plus de difficulté à se loger. Malgré le fait que les ménages du quartier Petite Patrie ont connu une hausse de leur revenu moyen, ils demeurent moins fortunés que ceux de la région métropolitaine. Cela peut s'expliquer en partie par l'importance relative des familles monoparentales, qui disposent

généralement de moins de ressources financières. Et aussi des ménages composés d'une seule personne. En effet, la moitié des personnes vivant seules ont un revenu annuel inférieur ou égal à 18 153\$. Le manque de logement a des répercussions directes sur les locataires. Les locataires se voient contraints d'augmenter la part du revenu consacré au loyer. Or, les trois-quarts des logements du quartier Petite Patrie sont occupés par des locataires (78% contre 50% à Montréal). D'après les données socio-économiques de 2001, *quatre ménages sur dix vivent sous le seuil de pauvreté et consacrent plus de 30% de leur revenu pour le loyer*. Que deviendront-ils dans les années à venir ?

À cela s'ajoute le fait que les investisseurs optent de plus en plus pour des secteurs de construction rentables, tels que des condominiums, au détriment de logements locatifs accessibles. À noter que le quartier compte seulement sur 6 % de logement social, le reste des logements étant destiné au marché privé. Le quartier est clairement en déficit de logements sociaux ce qui démontre la pertinence de tenir compte des revendications de la Table de concertation logement/aménagement de la Petite Patrie.

2.3. La qualité des logements.

L'âge des logements a un impact sur l'état physique des bâtiments. En effet, 475 des logements du quartier ont été construits avant 1946 et 27% datent de la période 1946-1960 entre 1991 et 1996, 520 nouveaux logements ont été construits contre 260 dans la période de 1996 à 2001. L'ajout de nouvelle unité de logement se fait donc très lentement dans le quartier, en partie à cause du manque de terrain disponible. D'autre part, ces nouvelles constructions se composent pour la majorité de condominium malgré les besoins criants en logement sociaux de la population. Ainsi, 7 595 logements (soit 30% des logements)

demandaient des réparations mineures contre 12% qui nécessitaient des travaux majeurs.

2.4. Insuffisance de logements adéquats pour les familles.

De plus en plus de ménages se voient dans l'obligation de quitter leur milieu de vie où il fait bon vivre car le parc immobilier ne répond plus convenablement à leurs besoins. En effet, il est difficile de loger correctement les familles avec enfants dans le quartier. Les logements disponibles sont généralement petits; ils comptent en moyenne quatre à cinq pièces où il y a rarement plus d'une chambre à coucher fermée. L'absence de chambres à coucher indique un manque d'intimité difficile à concilier avec une famille nombreuse. De plus, la petite superficie des logements fait en sorte que les pièces de jour(cuisine, salon) ne peuvent accueillir confortablement tous les membres de la famille.

Équipements collectifs

La portion Ouest du quartier n'est pas correctement desservie car elle offre peu de potentiel pour les équipements collectifs. L'usage futur de l'édifice Shamrock n'est pas encore déterminé.

Commerces de voisinage

La table logement dénonce un manque flagrant de commerces pour les résidents dans certains secteurs comme Des Carrières, les Ateliers municipaux, Marconi-Alexandra.

Espaces verts, réseau vert , liaison

- les différentes pistes cyclables du quartier ne sont pas connectées vers le réseau vert et nécessiteraient une meilleure signalisation;
- absence d'espaces verts , très peu de petits parcs de voisinage;

- aucune liaison entre le Plateau Mont-Royal et la Petite Patrie le long de la voie ferrée. Cela crée une barrière de part et d'autre de la voie ferrée.

Transport en commun

- La desserte en transport collectif n'est pas assez opérationnelle pour les travailleurs –ses et les résidants-es du secteur Marconi-Alexandra.

3. Bilan du plan d'urbanisme de 1992

Parallèlement à celui de la ville de Montréal, le plan d'urbanisme du quartier Petite Patrie a mis l'accent sur l'habitation et la vie de quartier. Étant un quartier plus ou moins favorisé, ce quartier, ainsi que Parc-Extension et Côte-des-Neiges, avaient été identifiés comme secteurs prioritaires de la ville par rapport au logement social en 1992. Son plan d'action insistait sur l'importance de la qualité des milieux résidentiels. Douze ans plus tard, à la veille de la remise d'un nouveau plan d'urbanisme, qu'est-ce qui a été réalisé dans le quartier ? Il faudrait dire d'avance que les promesses du plan de 1992 n'ont rien à voir avec les réalisations.

3.1 Faits les plus pertinents du plan d'urbanisme de 1992

- Confirmer la vocation industrielle des abords des voies ferrées du CP (à l'aide d'un plan particulier d'urbanisme).

3.1.1. Habitation

- Préserver les logements existants; mettre en valeur le potentiel de développement résidentiel.
- Faciliter la démolition de bâtiments, surtout dans les secteurs les plus dégradés (Saint-Edouard, Marconi-Alexandra, et le Sud-Est de Louis Hébert).

- Augmenter le nombre de logements sociaux à même le stock de logements existants.
- Améliorer la qualité des milieux résidentiels; promouvoir et soutenir la mise aux normes de l'entretien des logements.
- Éliminer progressivement les usages incompatibles avec le milieu résidentiel (industrie, garage, commerces liés à l'automobile).
- Établir une limite claire entre les activités industrielles et résidentielles dans le plan d'affectation de Marconi-Alexandra.
- Minimiser les impacts environnementaux sur les quartiers résidentiels avec un zonage industriel.
- Maintenir la diversité de logements.

3.1.2 Espaces verts, équipements collectifs

- Conserver les parcs existants, s'assurer de la qualité de leur aménagement.
- Consolider les équipements collectifs dans le quartier.

3.1.3 Circulation, transport en commun et liaisons entre le Plateau Mont-Royal et La Petite Patrie

- Éliminer la circulation des camions sur les rues résidentielles locales.
- Améliorer la desserte en transport commun, dans les secteurs Marconi-Alexandra.
- Créer des liens fonctionnels pour les piétons de part et d'autre des voies ferrées entre le métro Rosemont et le secteur industriel.
- Ouvrir la rue Beaubien ou Saint-Zotique vers l'Ouest : plusieurs voies coupées de circulation par la présence des voies ferrées.
- Faciliter l'accès de la population au réseau vert par l'aménagement d'ouvertures et de jonctions avec le Plateau Mont-Royal, le Mile-End.
- Assurer une meilleure intégration au milieu environnant et l'utilisation de l'incinérateur (par rapport à son degré de pollution).

- Implanter des liens cyclables qui seront en liaison avec le réseau vert.

3.2 Réalisations

- Le plan de camionnage : élimination de la circulation des camions sur les rues résidentielles locales;
- Il y a eu de la démolition de petits bungalows pour construire 4 étages de condos (Saint-Vallier, Châteaubriand);
- Réalisation de quelques coopératives Saint- Dominique : 45 logements; La Cache de la Petite Patrie : 21 logements; Les Goélands : 15 logements , Les Maisons de la Paix de la Petite Patrie: 29 logements par l'achat et la rénovation de bâtiments (duplex, triplex);
- Implantation d'un nouveau parc sur la rue Bélanger près de Chateaubriand;
- Restauration du parc des Carrières;
- Plan particulier pour le marché Jean-Talon, construction d'un stationnement intérieur de 250 places de stationnement et ajout d'étals pour des produits du terroir;
- Investissement de plus de 600 000 \$ pour le bain Saint-Denis;
- Installation d'une barboteuse (2,5 millions \$) au parc Père Marquette.

Voilà les minimales réalisations de toutes les administrations qui se sont succédées depuis la mise en place du plan d'urbanisme de 1992. Il n'y a pas vraiment eu de véritable changement, pas de nouvelle construction de logement social uniquement l'ajout de condominiums plus de 260 unités (Statistiques Canada) depuis 2001 . D'où le doute de l'efficacité de la mise en place d'un outil tel que le plan d'urbanisme pour 2004- 2014.

4. Recommandations

Afin d'éviter que ne se répète l'inefficacité des vœux pieux d'un plan d'urbanisme relégué sur les tablettes et dans l'espoir de voir se réaliser ses objectifs en matière de logement social et de d'amélioration de qualité de vie, la Table de

concertation logement/aménagement de la Petite Patrie énonce les recommandations suivantes :

4.1 Habitation

- que la Ville de Montréal et l'arrondissement Rosemont-La Petite Patrie fassent des pressions auprès des gouvernement fédéral et provincial afin d'obtenir un véritable programme de logement social (exemple : AccèsLogis, HLM) dans les années à venir;
- que la Ville de Montréal et l'arrondissement Rosemont-La Petite Patrie interdisent toute conversion en copropriété dans les plex, duplex, du quartier (par ex : le taux d'inoccupation est inférieur à 3%);
- que la Ville de Montréal et l'arrondissement Rosemont-La Petite Patrie poursuivent l'entretien des HLM (Habitations à loyer modique) dans le quartier;
- que la Ville de Montréal et l'arrondissement Rosemont-La Petite Patrie s'engagent à **réaliser 2000 unités de logements coopératifs et sans but lucratif pour les dix prochaines années dans La Petite Patrie** en plus de donner suite à l'Opération Solidarité 5000 logements;
- que le développement du logement social soit une priorité pour l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie et que l'arrondissement s'engage à mettre en œuvre le plan de développement suggéré par la Table logement/aménagement pour les dix prochaines années;
- qu'à tout projet de développement de logement social, doit se greffer des services aux résidants, des services reliés à la petite enfance, des espaces verts , des équipements collectifs et une desserte en transports en commun. La Ville et l'arrondissement devraient par ailleurs favoriser l'implantation de commerces de voisinage en tête d'îlots;
- que la Ville de Montréal et l'arrondissement Rosemont-La Petite Patrie fassent une réserve de terrains municipaux, publics et privés aux fins de logement social dans les plus brefs délais (consulter l'annexe 1 l'inventaire des terrains publics et terrains de stationnement). Dans l'éventualité que le

CHUM ne soit pas implanté dans le quartier de la Petite Patrie, la Table logement revendique le terrain de la STM, au coin de Bellechasse et Saint-Denis, ainsi que tous les terrains de stationnement qui appartiennent à la ville (Stationnement Montréal) (consulter liste en annexe 1);

- que la Ville de Montréal et l'arrondissement Rosemont-La Petite Patrie s'engagent à respecter l'échéancier de réalisation du projet CAASE (Centre des aînés de l'Asie du Sud-Est- 90 logements PAPA) et la coopérative Horizons de 36 logements familles et personnes seules sur les îlots des Carrières;
- que la Table logement puisse réaliser les 350 logements sociaux sur le site des ateliers municipaux, le projet de 140 logements sociaux dans le centre du quartier, et une centaine de logements dans Marconi-Alexandra (un terrain appartenant à la ville de Montréal);
- que la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec bonifient l'enveloppe budgétaire de Revi-Sols afin de pouvoir décontaminer les sites pollués;
- que la ville et l'arrondissement Rosemont-La Petite Patrie portent une attention particulière pour les bâtiments à caractère spécifique, en tenant compte des besoins de la population, et suite à une consultation publique; la vocation de ces bâtiments devra être déterminée par les résidants du secteur et les groupes communautaires du quartier (le 700 boulevard Rosemont, l'édifice Shamrock, les anciennes écuries, le Bain Saint-Denis, le théâtre Château, le théâtre Rivoli, les Caisses Populaires, les anciennes écoles, les banques, les édifices appartenant à la commission scolaire, les édifices institutionnels et l'ancien bureau de poste sur Beaubien);
- que la Ville de Montréal et l'arrondissement Rosemont-La Petite Patrie encouragent la préservation du logement existant en soutenant la mise aux normes et l'entretien des bâtiments dans les secteurs les plus dégradés (Secteur Saint-Édouard, le Sud-Est de Louis Hébert, et Marconi-Alexandra);
- qu'une zone d'intervention protégée (ZIP) soit créée avec plus de protection pour les locataires par la mise en place d'un suivi plus serré suite aux

rénovations dans les logements (secteur Saint-Édouard, le sud-est, Marconi-Alexandra, le long de la voie ferrée);

- que la Ville de Montréal et l'arrondissement Rosemont-La Petite Patrie trouvent des moyens concrets de mise en œuvre du code du logement.

4.2 Espaces verts, transport en commun et liaisons

La table de concertation logement/aménagement de la Petite Patrie émet les recommandations suivantes :

- que l'utilisation d'espaces libres résiduels comme les ruelles, les cours d'école, les terrains institutionnels, soit encouragée et permise afin que les enfants peuvent jouer en sécurité et que les ruelles soient utilisées comme espaces récréatifs et de voisinage;
- que la Ville de Montréal et l'arrondissement Rosemont-La Petite Patrie complètent l'aménagement du Parc Père Marquette, (ex :pourquoi pas un plan d'eau comme on retrouve au parc Jarry ou au Parc Lafontaine) et le réaménagement de l'espace en fonction des besoins des familles, des enfants et des personnes âgées,etc;
- que la Ville de Montréal et l'arrondissement Rosemont-La Petite Patrie encouragent l'aménagement d'un lien fonctionnel de part et d'autre des voies ferrées afin de favoriser un meilleur accès piéton et cycliste entre le Plateau Mont-Royal et l'arrondissement;
- que le réseau vert soit plus sécuritaire mieux éclairé et relié aux différentes pistes cyclables du quartier entre autre, par un meilleur affichage;
- que la Ville de Montréal et l'arrondissement Rosemont-La Petite Patrie procèdent à l'amélioration du parc Mozart;
- qu'un espace vert soit aménagé sur le terrain vacant situé au coin des rues Bellechasse et Saint-Hubert et quand c'est possible récupérer des petits espaces pour créer un espace vert pour les résidents du secteur;
- que la Ville de Montréal et l'arrondissement Rosemont-La Petite Patrie fassent pression pour améliorer la desserte en transport en commun par l'implantation d'un réseau express dans Marconi-Alexandra;

- que la Ville de Montréal et l'arrondissement Rosemont-La Petite Patrie prévoient l'aménagement d'une aire de repos et de détente face au Bain Saint-Denis (il faudrait que l'arrondissement prévoit des budgets pour le bon fonctionnement et l'entretien).

4.3 Affichage

La Table logement/aménagement de la Petite Patrie recommande :

- que la Ville de Montréal et l'arrondissement Rosemont-La Petite Patrie revoient les dispositions réglementaires relatives à l'affichage commercial en privilégiant un affichage orienté davantage vers les piétons et que l'affichage soit plus harmonieux (sur les rues Iberville, Papineau).

Conclusion

Le plan d'urbanisme de Montréal doit reconnaître l'ampleur des besoins en habitation de tous les ménages montréalais ainsi que les particularités socio-économiques du secteur. Le plan d'urbanisme de Montréal doit reconnaître le logement social comme la réponse adéquate aux besoins des différents ménages de la Petite patrie.

Au-delà des vœux pieux, il faut des mécanismes œuvrant à la mise en place du plan d'urbanisme à Montréal. Au-delà des mécanismes, la Ville de Montréal doit également démontrer un vrai leadership dans les dossiers politiques comme celui de l'habitation sociale. La Ville de Montréal proclame qu'elle veut réaliser de 60 000 à 75 000 logements entre 2004 et 2014...mais nous ne connaissons pas le plan d'œuvre de cette promesse. Ce mémoire propose des recommandations visant à concrétiser les promesses faites.

Il est indéniable que la responsabilité et l'imputabilité d'améliorer la qualité des milieux de vie existants reviennent aux élus et que cela passe aussi par la construction importante de logements sociaux et communautaires (35 000 logements de type HLM, coop, obnl la recommandation du FRAPRU) par la création d'une banque de terrains publics et privés, mais aussi et surtout, par une reconnaissance et une saine collaboration avec les organismes qui travaillent sur le terrain.

Documents de référence

Groupe de ressources techniques Bâtir son quartier. *Bâtir des quartiers prospères et solidaires !*, Montréal: avril 2004.

IRIS. *Portrait socio-économique du quartier Petite Patrie*. Montréal : novembre 2003.

Ville de Montréal. *Montréal au premier plan, Plan d'arrondissement Rosemont-La Petite Patrie, Des milieux de vie de qualité, complets et diversifiés*. Montréal: octobre 2003.

Ville de Montréal. *Montréal au premier plan, Plan d'arrondissement Rosemont-La Petite Patrie, Des secteurs d'emploi attrayants et diversifiés*. Montréal: octobre 2003.

Ville de Montréal. *Montréal au premier plan, Plan d'arrondissement Rosemont-La Petite Patrie, Un paysage urbain de qualité, à l'échelle humaine*. Montréal: octobre 2003.

Ville de Montréal. *Plan urbanisme, Plan directeur de l'arrondissement Rosemont/Petite Patrie*. Montréal : 1992.

Ville de Montréal, *Plan urbanisme de Montréal, version préliminaire, Montréal au premier plan*. Montréal : avril 2004.

Annexe 1

Liste des terrains publics et terrains de stationnement

1. site des ateliers municipaux
2. ancien site du CHUM
3. Esplanade/Saint-Zotique
4. Rue Saint-Laurent entre Beaubien
5. Rue Boyer entre Saint-Zotique
6. Rue Boyer entre Saint-Zotique
7. Rue Saint-Vallier entre Jean-Talon
8. Rue Rosemont entre Saint-Denis
9. Rue Saint-André entre Jean-Talon
10. Rue Saint-André entre Beaubien
11. Rue Saint-André entre Beaubien
12. Rue Beaubien entre Saint-André



1550, rue Metcalfe
bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : (514) 872-3568
Télécopieur : (514) 872-2556
ocpm.qc.ca

Montréal, le mercredi 7 juillet 2004

Mémoire de la Table de concertation logement/aménagement de la Petite Patrie déposé dans le cadre de la consultation publique sur la révision du Plan d'urbanisme de Montréal

Dû à son format, seules la page couverture et la table des matières du document intitulé « Portrait socio-économique du quartier Petite-Patrie » sont reproduites. L'original du mémoire, incluant ce document, est toutefois disponible pour consultation au bureau de l'Office de consultation publique de Montréal, situé au 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 à Montréal.

Merci de votre compréhension.



PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUARTIER PETITE-PATRIE

À PARTIR DES DONNÉES DU RECENSEMENT 2001

TABLE DES MATIÈRES

Compilation des données statistiques (Recensement de 2001) :
Institut de recherche et d'information socio-économiques (IRIS)
Traitement des données, analyse et rédaction : Dominique Agossou,
consultant en études urbaines
Rédaction : Dominique Agossou et Francine Bernèche
Révision des textes : Francine Bernèche, *Comité femmes et sécurité de la Petite-Patrie*
Isabelle Couillard, *Coalition contre la pauvreté de la Petite-Patrie*
Dyane Courchesne, *Table de concertation logement / aménagement de la Petite Patrie*
Michel Lamarche, *Comité abus et négligence envers les personnes âgées de La Petite-Patrie*
Sylvia Martinez, *Coalition du 8 mars*
Jean Sansregret, *Mouvement Action Chômage*
Anne Thibault, *Comité logement de la Petite Patrie*
Graphisme : Fabiola Roy, *ValseUrbaine.com*
Photographies : Robert Monderie
Tirage : 500 exemplaires
Parution : novembre 2003

La publication de ce document a été possible grâce à la contribution financière de
Centraide du Grand Montréal, Régie régionale de Montréal-Centre et Ville de Montréal.

Introduction	03
I. Caractéristiques de l'ensemble de la population	04-20
A. Caractéristiques des individus	05-13
Origine ethnique et pays de naissance	06
Répartition selon l'âge et le sexe	07
Scolarité	08-09
Emploi	10-11
Situation des jeunes de 15 à 24 ans	12
Revenu	13
B. Caractéristiques des familles et des ménages	14-19
Composition des ménages	15
Composition des familles	16-17
Revenu des ménages	18
Mode d'occupation des logements et taux d'effort	19
C. Caractéristiques des logements et des immeubles	20
II. Caractéristiques de la population selon les secteurs de résidence	21-35
A. Caractéristiques des individus	22-29
Population immigrante	22-23
Répartition selon l'âge et le sexe	24-25
Scolarité	24-25
Emploi	26
Situation des jeunes de 15 à 24 ans	27
Revenu	28-29
B. Caractéristiques des familles et des ménages	30-33
Composition des ménages	30
Composition des familles	30-31
Revenu des ménages	32-33
Mode d'occupation des logements et taux d'effort	32-33
C. Caractéristiques des logements et des immeubles	34-35
Conclusion	36
Glossaire	37